



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

COMITE SYNDICAL
Jeudi 16 mars 2023 à 9h30
Salle Lucien Dumas - Aimargues

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS

ITEM Frais généraux et label EPTB

- 01) Approbation du Procès-verbal du dernier comité syndical
- 02) Information des décisions prises par le Président en application de sa délégation
- 03) Compte de gestion
- 04) Compte administratif
- 05) Affectation des résultats
- 06) BP 2023 + annexes
- 07) Revalorisation valeur titre-restaurant
- 08) Mise en œuvre de l'étude hydrogéologique karstique (lot 1 et 2)
- 09) Règlement intérieur CAO
- 10) Règlement passation marchés

ITEM 8 : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides

- 11) Etude préservation des milieux de la haute vallée du Vidourle – état des lieux et programme d'actions
- 12) Acquisition parcelle Junas

INFORMATIONS

- 01) Renouvellement des marchés
- 02) Avancement procédure PAPI 3

QUESTION DIVERSES



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2023/02/01**

**Séance du jeudi 16 mars 2023 à 9h30
Salle Lucien Dumas à Aimargues**

L an deux mille vingt-trois et le seize mars, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL ENVOYE LE 22 FEVRIER 2023 :

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)			X
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)	X		
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)		X	
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)		X	
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)			X
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)			X
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)			X
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)			X
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
CC Pays de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)			X Procuration à M.Larroque X
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)			X X
- David JEANJEAN – Titulaire (St Sériès) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			X X
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X	X	
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)		X	X
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès 30)	X	X	
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X	X	
- Sonia AUBRY – Titulaire (Cannes et Clairan) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X	X	
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X	X	
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)		X	X
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X	X	
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X	X	
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)			X Procuration à T.Féline X
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X	X	

DELIBERATION N°2023/02/N°01

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2023

Le procès-verbal du comité syndical du 2 février 2023, joint en annexe, est proposé à l'approbation des délégués.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de valider le procès-verbal du 2 février 2023.

DELIBERATION N°2023/02/N°02

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Relevé des décisions du Président

Dans sa séance du 27 octobre 2022, le comité syndical a délégué au Président une partie de ses attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le but d'assurer le bon fonctionnement des services.

Le Président, ayant exercé une des compétences de la délégation et comme l'exige l'article L.2122-23 du code susvisé, en informe les membres du comité syndical.

Décisions	Objet	Durée	Montant
DEC2023-01	avenant au contrat d'infogérance informatique avec la société Inovatek	un an à compter du 1 ^{er} janvier 2023.	716,40 € TTC mensuel
DEC2023-02	Demande de financement auprès de la Région Occitanie pour la campagne de suivi piézométrique	Néant	Néant
DEC2023-03	Avenant au marché 2021-01-SR étude complémentaire pour l'aménagement et la sécurisation des digues rive droite de la basse vallée du Vidourle Lot 3	Néant	2 500 € HT
DEC2023-04	Convention mise à disposition riverains GELLIS Gabriel bordant cours d'eau Valat d'Ezort à Souvignargues	4 ans renouvelable deux fois	Néant

DEC2023-05	Convention mise à disposition riverains ARBOUSSET Freddy bordant cours d'eau Valat d'Ezort à Souvignargues	4 ans renouvelable deux fois	Néant
DEC2023-06	Avenant 01 au marché 2021-02-SR marché d'étude pour la création d'une zone d'expansion de crues sur le Vidourle sur la zone Orthoux Sérignac Quilhan TF+TO	Néant	1 837,50 € HT

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de valider ce rapport.

DELIBERATION N°2023/02/N°03

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Approbation du compte de gestion de l'EPTB Vidourle pour l'exercice 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-3 ;

Considérant qu'au cours de la même séance, le Comité Syndical approuvera le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Considérant s'être assuré que le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Le Comité Syndical,

Article 1^{er} : Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Article 2 : Statue sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Article 3 : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Payeur Départemental, visé conforme par l'ordonnateur, présente les mêmes résultats que le compte administratif.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident d'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

ITEM : Frais généraux et label EPTB**Objet : Approbation du compte administratif pour l'exercice 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif ;
Considérant que Monsieur Pierre Martinez, Président, s'est retiré lors du vote du compte administratif ;

Considérant que le Comité Syndical a élu comme président Monsieur André Mégias pour présider le Comité Syndical lors du vote du compte administratif ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives relatives de l'exercice 2022 ;

Le comité syndical,

Article 1^{er} : Adopte le compte administratif de l'exercice 2022 qui s'élève à :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	1 782 008.65 €
Recettes réalisées	2 461 001.40 €
Résultat brut 2022	678 992.75 €
Excédent exercice 2021	871 098.60 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 550 091.35 €

Investissement	
Dépenses réalisées	685 701.03 €
Recettes réalisées	1 115 509.66 €
Résultat brut 2022	429 808.63 €
Résultat exercice 2021	2 455 356.04 €
Solde d'exécution excédent	2 885 164.67 €

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 12

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident d'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N°2023/02/N°05

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Délibération approuvant la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
Vu l'article 8 de la loi n° 99-1126 du 28 décembre 1999 ;
Vu le compte administratif de l'exercice 2022 ;
Vu le résultat cumulé à fin 2022 de la section de fonctionnement s'élevant à 1 550 091,35 € et le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement à 2 885 164,67 € ;
Considérant qu'il y a lieu de reporter ces résultats et de les affecter au budget primitif 2023,

Le Comité Syndical,

Article 1^{er} : Approuve la reprise au budget primitif 2023 des résultats de l'exercice 2022 pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Article 2 : Approuve l'affectation du résultat 1 550 091,35 € de la section de fonctionnement comme suit :

- 380 350,97 € à la ligne budgétaire 1068 « virement à la section d'investissement » correspondant :
 - à la participation des EPCI aux opérations d'investissement en 2021 (252 121,88 €),
 - au remboursement par les départements du Gard et de l'Hérault du capital de l'emprunt (128 229,09 €),
- 1 169 740,38 € à la ligne budgétaire 02 « résultat de fonctionnement reporté »

Article 3 : Approuve l'affectation du solde d'exécution cumulé de la section d'investissement de 2 885 164,67 € à la ligne budgétaire 001 « résultat d'investissement reporté ».

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident d'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N°2023/02/N°06

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Budget primitif 2023

Le compte administratif et l'affectation des résultats ayant été proposés au vote dans cette même séance, le budget primitif 2022 comporte :

- Les reports de crédits en section d'investissement
- L'affectation des résultats dans chacune des sections

1/ La section de fonctionnement : un équilibre à 4 953 320,64 €

Le total du chapitre 11 « charges à caractère général » est de 2 515 780 €.

Toutefois il convient de différencier les « opérations techniques » incluses dans les frais de fonctionnement.

Les opérations techniques représentent 2 178 988 € soit 86 % des frais de fonctionnement.
Le détail des opérations « techniques » est le suivant :

Cha	compt	libelle	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION	COMMENTAIRES
11	615211	Convention surveillance des digues	210 000,00 €	233 200,00 €	11,05	marche entretien digues + travaux suite à VTA + débroussaillage canal BRL
11	615231	Voiries	15 000,00 €	20 000,00 €	33,33	Prévision Sommieres + la Roque d'Aubais
11	6173	ETUDE DELOCALISATION MAISON GLM	0,00 €	0,00 €		
11	6174	ETUDE DESENGRAVEMENT SOMMIERES	24 700,00 €	19 680,00 €	-20,32	Fin étude prévue en 2023
11	6175	ETUDE PROPAGATION INVASIVES	39 000,00 €	48 310,00 €	23,87	
11	6176	ETUDE KARST + AMO	734 796,00 €	1 338 000,00 €	82,09	
11	6177	ETUDE DOSSIER REGL 3260 GARONNETTE	44 000,00 €	38 070,00 €	-13,48	Fin étude prévue en 2023
11	6178	ETUDE EUTROPHISATION	42 000,00 €	42 000,00 €	0,00	NOUVELLE ETUDE
11	6179	ETUDE 2ND CONTRAT RIVIERE	0,00 €	57 600,00 €		NOUVELLE ETUDE
11	6173	ETUDE REGL SERVITUDE SYSTEME ENDIGUE	0,00 €	43 200,00 €		NOUVELLE ETUDE
11	6172	ETUDE PLAN DE GESTION ZONES HUMIDES	0,00 €	86 400,00 €		NOUVELLE ETUDE
11	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	21 000,00 €	33 498,00 €	59,51	Brochures culture du risque (subvention DDTM)
11	62881	LUTTE CONTRE JUSSIE 4E TRANCHE	30 700,00 €	0,00 €	-100,00	Fin programme et subvention
11	62883	SENSIBILISATION SCOLAIRE	0,00 €	0,00 €		En attente PAPI 3
11	62886	POLLUTION ET RESSOURCE EAU	9 460,00 €	0,00 €	-100,00	Etude karst sur compte 6176
11	62888	ETUDE BILAN CONTRAT RIVIERE	0,00 €	0,00 €		Etude terminée
11	628891	ENTRETIEN LIT ET BERGES VIDOURLE	126 273,00 €	91 500,00 €	-27,54	62000 € pour marchés travaux forestiers et terrassement + 14400 € opération renouvelés ST Hippolyte + 15100 € entretien mesures compensatoires Gallargues le Montueux
11	628892	POSE REPERE DE CRUES	14 300,00 €	0,00 €	-100,00	Opération terminée
11	628894	ETUDES NATURALISTE ET REGLEMENTAIRES	8 730,00 €	8 730,00 €	0,00	Fin étude prévue en 2023
11	628895	ELABORATION PAPI 3	32 600,00 €	16 800,00 €	-48,47	Fin étude prévue en 2023
11	628896	EXERCICE CRISE	0,00 €	0,00 €		Opération terminée
11	628897	DEPLACEMENT MATERIAUX CROS	0,00 €	0,00 €		En attente résultat étude barrages
11	628898	TRAVAUX DESENGRAVEMENT SOMMIERES	65 000,00 €	102 000,00 €	56,92	Rajout par rapport estimation bureau études
		TOTAL	1 417 559,00 €	2 178 988,00 €	53,71	

Les « autres » frais généraux représentent 336 792 € et ils sont en baisse de 3,5 % par rapport à 2022.

Cha	compt	LIBELLE	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION	COMMENTAIRES
11	6042	Achats de prestations de services	40 000,00 €	40 000,00 €		
11	60611	Eau et assainissement	4 400,00 €	4 400,00 €	0,00	
11	60612	Energie - Electricité	8 600,00 €	20 500,00 €	138,37	Tarif de fin de contrat réglementé et prévision d'une commande par le SMEG pour années suivantes
11	60622	Carburants	9 000,00 €	11 000,00 €	22,22	Ajustement par rapport réalisation
11	60623	Alimentation	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00	
11	60632	Fournitures de petit équipement	8 450,00 €	10 000,00 €	18,34	
11	60636	Vêtements de travail	3 950,00 €	4 550,00 €	15,19	Un agent de plus pour l'équipe verte
11	6064	Fournitures administratives	2 600,00 €	2 300,00 €	-11,54	Ajustement par rapport réalisation
11	6068	Autres matières et fournitures	6 400,00 €	6 000,00 €	-6,25	Ajustement car consommation moindre avec matériels neufs
11	611	Contrats de prestations de services	22 000,00 €	25 492,00 €	15,87	Conseils spécialisés en comunication technique
11	6132	Locations immobilières	12 500,00 €	8 700,00 €	-30,40	Moins location site Montpellier
11	6135	Locations mobilières	52 900,00 €	49 800,00 €	-5,86	Moins services site Montpellier
11	614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00 €	3 000,00 €	50,00	Finalisation site de Montpellier + site sommieres
11	615221	Bâtiments publics	1 000,00 €	2 000,00 €	100,00	
11	615242	Ramassage plastique	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00	
11	615511	Matériel roulant	4 500,00 €	6 500,00 €	44,44	
11	615513	Entretien matériel	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00	Pas de réalisation en 2022 car matériel neuf
11	6156	Maintenance	24 630,00 €	22 000,00 €	-10,68	
11	6161	Multirisques	24 000,00 €	8 000,00 €	-66,67	Nouveau contrat
11	6182	Documentation générale et technique	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00	
11	61841	Verst. à des organismes de formation	100,00 €	100,00 €	0,00	
11	61842	Formations agents	5 600,00 €	5 600,00 €	0,00	
11	6188	Autres frais divers	2 760,00 €	500,00 €	-81,88	
11	6226	Honoraires	16 500,00 €	11 500,00 €	-30,30	
11	6227	Frais d'actes et de contentieux	18 500,00 €	12 000,00 €	-35,14	
11	6228	Divers	100,00 €	100,00 €	0,00	
11	6231	Annonces et insertions	4 350,00 €	4 000,00 €	-8,05	
11	6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00	
11	6237	Catalogues et imprimés	0,00 €	1 000,00 €		Documents imprimés logo EPTB
11	6237	Publications	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00	
11	6251	Voyages et déplacements	6 700,00 €	6 700,00 €	0,00	
11	6256	Missions	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00	
11	6257	Réceptions	2 300,00 €	2 300,00 €	0,00	
11	6261	Frais d'affranchissement	3 700,00 €	3 700,00 €	0,00	
11	62621	Frais de télécommunications	3 650,00 €	3 650,00 €	0,00	
11	62622	Téléphones portables	4 800,00 €	4 800,00 €	0,00	
11	627	Services bancaires et assimilés	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00	
11	6281	Concours divers (cotisations...)	5 900,00 €	7 900,00 €	33,90	Rajout association EPTB
11	63512	Taxes foncières	12 700,00 €	14 000,00 €	10,24	
11	6353	Impôts indirects	100,00 €	100,00 €	0,00	
11	6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00 €	100,00 €	0,00	
		TOTAL	349 290,00 €	336 792,00 €	-3,58	

Le chapitre 12, charges de personnel totalise 1 097 025 € soit une augmentation de 0,17% principalement due au glissement vieillesse technicité

Cha	compt	LIBELLE	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION	COMMENTAIRES
12	62183	Personnel stagiaire	3 650,00 €	4 300,00 €	17,81	
12	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 235,00 €	1 235,00 €	0,00	
12	6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	10 869,00 €	11 000,00 €	1,21	
12	64111	Rémunération principale	689 300,00 €	689 300,00 €	0,00	
12	64131	Rémunérations	36 100,00 €	36 100,00 €	0,00	
12	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	95 000,00 €	95 000,00 €	0,00	
12	6453	Cotisations aux caisses de retraites	160 450,00 €	159 150,00 €	-0,81	
12	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 350,00 €	1 350,00 €	0,00	
12	6455	Cotisations pour assurance du personnel	54 000,00 €	55 000,00 €	1,85	
12	6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	1 650,00 €	1 650,00 €	0,00	
12	64581	Cotisations aux autres organisme soc.	100,00 €	100,00 €	0,00	
12	64585	Cotisations MNF	15 600,00 €	17 000,00 €	8,97	
12	6474	Versements aux autres oeuvres sociales	22 640,00 €	22 640,00 €	0,00	
12	6475	Médecine du travail, pharmacie	3 100,00 €	3 100,00 €	0,00	
12	6488	Autres charges	100,00 €	100,00 €	0,00	
		TOTAL	1 095 144,00 €	1 097 025,00 €	0,17	

Pour les chapitres 65, 66 et 67 :

Cha	compt	LIBELLE	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION	COMMENTAIRES
65	6531	Indemnités	28 600,00 €	29 000,00 €	1,40	
65	6533	Cotisations de retraite	5 300,00 €	6 600,00 €	24,53	Modification en DM selon statut recrutement équipe verte
65	65888	Autres	10,00 €	12,00 €	20,00	
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	64 117,00 €	64 117,00 €	0,00	
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 100,00 €	13 100,00 €	0,00	
TOTAL			111 127,00 €	112 829,00 €	1,53	

Pour les chapitres 22,23 et 42 :

Cha	compt	LIBELLE	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION	COMMENTAIRES
22	22	DEPENSES IMPREVUES	222 000,00 €	270 000,00 €	21,62	
23	23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	380 350,97 €	937 978,64 €	146,61	Participation prévisionnelle des EPCI + Capital emprunt Départements
42	6811	Dotations aux amortissements	57 400,00 €	19 708,00 €	-65,67	
TOTAL			659 750,97 €	1 227 686,64 €	86,08	

Les recettes de fonctionnement :

chapitre	compte	LIBELLE	BP 2022	BP 2023	EVOL/ 2022	COMMENTAIRES
002	002	RESULTAT FONCT REPORTE	871 098,60 €	1 169 740,38 €	34,28%	
013	6459	Remboursement sur charges de sec. social	11 360,00 €	11 360,00 €	0,00%	
74	74718	ETAT	33 200,00 €	10 500,00 €	-68,37%	
74	7472	REGIONS	16 860,00 €	13 362,53 €	-20,74%	
74	747416	COMMUNES	3 750,00 €	3 750,00 €	0,00%	Reesuyage rive gauche
74	747418	EPCI	2 646 870,67 €	2 843 428,13 €	7,43%	
74	7477	Budget communautaire	30 200,00 €	1 000,00 €	-96,69%	
74	7478	Autres organismes : AGENCE DE L EAU	131 206,48 €	140 000,00 €	6,70%	
74	74881	Participation CD30	64 289,92 €	64 299,92 €	0,02%	Emprunt
74	74882	Participation CD34	104 189,68 €	104 189,68 €	0,00%	Emprunt
75	752	Revenus des immeubles	15 276,48 €	15 577,00 €	1,97%	Bail avec le CIVAM
75	7588	Autres produits	66 010,00 €	92 607,00 €	40,29%	Reversement assurance réparation digues
78	7875	REPRISE PROVISIONS	0,00 €	483 506,00 €		Provisions faites de 2006 à 2011
TOTAL			3 994 311,83 €	4 953 320,64 €	24,01%	

2/ La section d'investissement : un équilibre à 5 360 716.43 €

Les dépenses d'investissement :

CHAP	cppte	LIBELLE	BP 2022+ REPORTS 2021	BP 2023 + REPORTS 2022	% EVOL	COMMENTAIRES
020	20	DEPENSES IMPREVUES	220 000,00 €	285 317,43 €	29,69%	
40	192	+ ou - value cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €		
041	2314	OPERATIONS PATRIMONIALES FRAIS ETUDES	0,00 €	725 283,00 €		Opérations d'ordre pour les études suivies de travaux
13	1321	Etat et établissements nationaux		0,00 €		
13	1322	Régions	24 389,00 €	0,00 €	-100,00%	
13	1326	Autres établissements publics locaux	1,04 €	0,00 €	-100,00%	
040	1582	Autres provisions pour charges	0,00 €	483 506,00 €		REPRISE PROVISIONS CF RECETTES FONCT
16	1641	Emprunts en euros OPE NON AFFECT	189 127,22 €	192 652,00 €	1,86%	
20	203111	Frais etudes	501 603,50 €	584 366,00 €		Détail ci-apres
20	203112	Etudes prevention des inondations	594 915,00 €	559 654,00 €		Détail ci-apres
21	2111	Terrains nus	1 072 706,34 €	1 076 748,00 €	0,38%	
21	21318	Autres bâtiments publics	0,00 €	1 000,00 €		
21	2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagement.	10 000,00 €	9 000,00 €		
21	2158	Autres installations matériel outillage tech	10 000,00 €	11 500,00 €	15,00%	
21	2182	Matériel de transport	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%	
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	550,00 €	10 000,00 €	1718,18%	Micros +video projecteur etc
21	2184	Mobilier	3 450,00 €	3 500,00 €	1,45%	
23	2314	Constructions sur sol d'autrui		0,00 €		
23	23141001	PV ZONE SURVERSE	0,00 €	0,00 €		
23	2314104	CONFORTEMENT DIGUE MARSILLARGUES	30 673,33 €	0,00 €	-100,00%	
23	231411	TRAVAUX PROJET INTERET COMMUN SOMMIERES	30 000,00 €	0,00 €	-100,00%	
23	231412	TRAVAUX CONFORTEMENT DIGUES	189 011,42 €	157 231,00 €	-16,81%	une facture en attente + refecton digue secteur St Laurent
23	231413	CONTINUTE ECOLOGIQUE	0,00 €	0,00 €		
23	231418	SEUILS AUBAIS VILLETTELE	5 000,00 €	0,00 €	-100,00%	
23	231422	TRAVAUX GARONNETTE	2 800,00 €	0,00 €	-100,00%	
23	23143	TRAVAUX TPTS SOLIDES BARRAGES	48 000,00 €	60 000,00 €	25,00%	AMO préparation travaux
23	23144	TRAVAUX POINT SURVERSE MARSILLARGUES	0,00 €	0,00 €		
23	23145	TRAVAUX RENATURATION BERGES MARSILLARGUES	0,00 €	190 000,00 €		Travaux lies à l'étude nouvelle
23	23149	Travaux divers investissements	1 350 000,00 €	988 559,00 €	-26,77%	
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	20 400,00 €		Avances travaux barrages + renaturation + conf. digue
TOTAL			4 283 226,85 €	5 360 716,43 €	25,16%	

Le détail des études inscrites au Chapitre 20 (BP + reports) :

CHAP	apte	LIBELLE	BP 2022+ REPORTS 2021	BP 2023 + REPORTS 2022	% EVOL	COMMENTAIRES
20	203111	frais etudes	501 603,50 €	584 366,00 €	16,50%	
20	203111	Frais d'etude /165/ PICS	219 034,40 €	130 000,00 €	-40,65%	FIN ETUDE PREVUE EN 2023
20	203111	Frais d'etude /167/ TPTS SOLIDES BARRAGES	44 166,00 €	10 337,00 €	-76,60%	MARCHE DYNAMIC HYDRO
20	203111	Frais d'etude /171/ZONE EXPANSION CRUE ORTHOUX	32 012,50 €	23 829,00 €	-25,56%	
20	203111	Frais d'etude /177/ VULNERABILITE	10 200,00 €	0,00 €	-100,00%	
20	203111	Frais d'etude /178/ETUDE HYDRO GAILHAN	42 990,60 €	8 000,00 €	-81,39%	
20	203111	Frais d'etude /179/ SEUIL ROQUE AUBAIS	103 200,00 €	103 200,00 €	0,00%	marché négocié 2022 01 : 92 844 € ttc + prévision orthophoto (devis en cours)
20	203111	Frais études / 189/ etude seuils haute vallée bilan et prév travaux	0,00 €	90 000,00 €		Nouvelle étude
20	203111	Frais études / 188/ renaturation des berges marsillargues	0,00 €	45 000,00 €		Nouvelle étude (+topo + geotechnie)
20	302111	Frais d'etude / 190/ ETUDE AVANT PROJET SEUIL MOYENNE VALLEE	0,00 €	80 000,00 €		Nouvelle étude
20	203111	Frais d'etude /183/ DIG BEALS	50 000,00 €	94 000,00 €	88,00%	marché négocié Hydraulic 81360 € ttc + prévisions investigations compl spécifiques sur certains béals
20	203112	Etudes prevention des inondations	594 915,00 €	559 654,00 €	-5,93%	
20	203112	Frais d'etude /149/ ETUDE ZONAGE ST HIPPO	8 856,00 €	0,00 €	-100,00%	Etude terminée
20	203112	Frais d'etude /155/ RIVE GAUCHE	45 979,00 €	0,00 €	-100,00%	fin des premières études (réunions avec avenant)
20	203112	Frais d'etude /173/ETUDES REGL ET EDD DROITE	195 480,00 €	169 248,00 €	-13,42%	
20	203112	Frais d'etude /180/ETUDES REGL ET EDD RGAUCHE	249 600,00 €	281 406,00 €	12,74%	estimatif des 3 lots : 275 520 € ttc + reste étude naturaliste CBE : 5886 € ttc
20	203112	Frais d'etude /184/ETUDE GEOTECH R DROITE	95 000,00 €	0,00 €	-100,00%	
20	203112	Frais d'etude /185/ CUBELLE SERIGUETTE	0,00 €	25 000,00 €		
20	203112	Frais d'etude / 187 / étude suivi piezométrique nappe	0,00 €	84 000,00 €		Nouvelle étude
20	203112	Frais d'etude /AEP JASSETTE	0,00 €	0,00 €		Etude intégrée dans PAPI3

Les recettes d'investissement

CHAP	cpté	LIBELLE	BP 2022+ REPORTS 2021	BP 2023 + REPORTS	% EVOL	COMMENTAIRES
1	1	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	2 455 356,04 €	2 885 164,67 €	17,50%	
21	21	Virement de la section de fonct	741 791,83 €	937 978,64 €	26,45%	
24	24	produits de cessions d'immobilisations	0,00 €	1 011,15 €		
040	281318	amort bat publics	0,00 €	128,00 €		
040	28145	amort agencements	0,00 €	3 808,00 €		
040	28158	amort materiel et outillages	0,00 €	4 756,00 €		
040	28183	amortmateriel bureau et informatique	57 400,00 €	10 164,00 €	-82,29%	
040	28184	amort mobilier	0,00 €	852,00 €		
041	2031	OPERATIONS PATRIMONIALES FRAIS ETUDES	0,00 €	725 283,00 €		
10	10222	F.C.T.V.A.	80 000,00 €	10 500,00 €	-86,88%	
10	10682	Excedents de fonctionnement capitalisés	363 764,76 €	380 350,97 €	4,56%	
13	1321	Etat et établissements nationaux	232 072,07 €	40 000,00 €	-82,76%	
13	1322	Régions	153 097,15 €	46 369,00 €	-69,71%	
13	1323	Départements	100 684,00 €	45 000,00 €	-55,31%	
13	1326	Autres établissements publics locaux : agence de l'eau	91 980,00 €	236 870,00 €	157,52%	
13	1327	Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	11 000,00 €		
16	165	Emprunt et dettes	1 081,00 €	1 081,00 €	0,00%	Caution CIVAM
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	6 000,00 €	20 400,00 €	240,00%	CF Dépenses investissement
		TOTAL	4 283 226,85 €	5 360 716,43 €	25,16%	

3/ Les participations des membres

- Le Département du Gard n'est plus membre mais il assure l'entretien et l'inspection des 3 barrages écrêteurs de crues en lien avec la convention tripartite signée avec la Communauté de Communes du Piémont Cévenol pour un montant de 580 000 € et il participera ponctuellement aux financements des opérations par des subventions.
- Le Département de l'Hérault n'est plus membre depuis le 01/01/2022 : Il participe par des subventions aux financements des opérations.
- Les départements du Gard et de l'Hérault remboursent par convention à l'EPTB le montant des annuités des emprunts passés en 2017 pour la finalisation du financement d'opérations antérieures.
- Le montant de la participation des EPCI :
Comme prévu dans les statuts, les EPCI versent après le vote du budget un acompte de 50 % des dépenses prévisionnelles (déduction faite du FCTVA et des subventions attendues) et ensuite le montant des opérations spécifiques est régularisé avant demande du solde des participations aux EPCI en fin d'exercice.
Les dernières modifications et la régularisation des frais généraux ont lieu sur le budget de l'année suivante.

Le Compte administratif 2022 a établi les dépenses de fonctionnement à 1 782 008,65 € et celles d'investissement à 685 701,03 €.

Le solde de la participation demandée aux membres a été basé sur un total de dépenses de 1 945 335,28 € alors que le montant de dépenses s'élève au final à 1 659 852,15 €.

En conséquence, le trop-perçu en participation des EPCI en fonctionnement représente 285 483,13 €.

Le montant de la participation 2023 des EPCI pour la section de fonctionnement va prendre en compte cette régularisation de 285 483,13€ proportionnellement au trop versé par chaque EPCI.

Le montant de la participation 2023 des EPCI pour la section d'investissement est établi à **807 451,77 €**.

Le montant de la participation 2023 des EPCI pour la section de fonctionnement (dont 86% d'opérations techniques) est établi à 2 321 459,50 € 5 et donc après déduction du trop-perçu à **2 035 976,37 €**.

Au total la participation des EPCI est prévu pour un montant de **2 843 428,13 €** (en 2022, le BP prévoyait une participation de 2 646 870,67 €), soit en hausse de 7,4 %.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident d'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N°2023/02/N°07

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Augmentation de la valeur faciale des titres restaurants

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 1er décembre 2017 qui a fixé le montant des titres restaurant accordé à l'équipe verte à 10 €,

Vu la délibération du 5 décembre 2018 qui a étendu le bénéfice des titres restaurant aux agents présents sur le site de Sommières,

Vu la délibération du 18 mars 2022 qui acte la modification de résidence administrative des agents du site de Montpellier venant sur le site de Sommières à compter du 1er juillet 2022 Considérant qu'une demande de revalorisation des titres restaurant a été formulé à plusieurs reprises lors des entretiens professionnels.

Considérant que pour être exonérés de cotisations de Sécurité sociale, la contribution patronale au financement de l'acquisition des titres restaurant doit respecter deux limites :

- Être comprise entre 50 et 60 % de la valeur nominale du titre
- Ne pas excéder le plafond légal de 6,50 € (article 81, 190 du CGI)

Considérant que l'EPTB Vidourle participe actuellement à l'acquisition des titres restaurant pour un montant de 50 % de la valeur, soit à hauteur de 5 € par titre restaurant,

Considérant que si l'EPTB Vidourle augmente sa participation à 6,50 € par titre-restaurant pour une valeur faciale portée à 12 €, tout en restant dans les limites citées ci-dessus alors cela représenterait une dépense supplémentaire maximale de 5 502 €,

Considérant que les titres restaurant sont prélevés sur la paye du mois suivant la réalisation des jours de travail ouvrant droit à un titre,

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- De porter la participation de l'EPTB à 6,50 € par titre et décider d'une valeur faciale du titre de 12 € à compter de la paye de mai 2023,
- D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière concernant cette augmentation de la participation de l'EPTB Vidourle.

DELIBERATION N°2023/02/N°08

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Mise en œuvre des études hydrogéologiques karstique (LOT 1 et LOT 2)

Dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau, le comité syndical a choisi d'engager une étude sur le fonctionnement hydrogéologique et karstique sur deux zones du bassin versant : autour de Sommières (Lot 1), au nord de Quissac (Lot 2) (délibération 2021-03-04).

Cette étude a commencé depuis septembre 2022 sur les deux secteurs avec notamment l'analyse des données existantes. Suite à ces analyses, les services de l'ETPB avec les bureaux d'études mandatés pour ces études réfléchissent aux instrumentations les plus pertinentes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs d'amélioration des connaissances. Le premier COPIL qui aura lieu le 31 mars 2023 pour le Lot 2 et en juin 2023 pour le lot 1 sera l'occasion de présenter ces premières analyses et de décider des investigations et des instrumentations à mettre en œuvre.

Après validation par le COPIL1, de ces investigations et en particulier de l'instrumentation des nappes souterraines et des cours d'eau, il sera nécessaire de passer plusieurs conventions entre l'EPTB Vidourle et les propriétaires privés pour :

- Réaliser des piézomètres (lot 1)
- Installer des stations de mesures de débits (lot 1 et lot 2)
- Réaliser des traçages des circulations souterraines avec un traceur coloré (lot 2)
- Réaliser des mesures de débits ponctuels (lot1 et lot 2)
- Réaliser des profils géophysiques (lot 1)
- Travailler avec les spéléologues experts dans la connaissance du milieu karstique (lot 2)

Pour chacune de ces opérations, une convention spécifique sera élaborée avec chaque propriétaire concerné.

De plus, dans le cadre de ces études d'une durée de 5 ans maximum, d'autres opérations seront nécessaires : demande d'autorisation ou de déclaration au titre du Code de l'Environnement pour la réalisation de forage, démarche de communication...

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de mandater le Président de l'EPTB Vidourle pour entreprendre toute démarche et signer toutes les pièces, conventions et actes, ainsi que leurs éventuelles modifications, et tout dossier de demande d'autorisation ou de déclaration au titre du Code de l'Environnement et tous documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette étude.

DELIBERATION N°2023/02/N°09

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Approbation du règlement intérieur CAO

Le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres, joint en annexe, est proposé à l'approbation des délégués.

Nombre de membres en exercice : 21
Présents : 11
Pouvoirs : 2
Votants : 13

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de valider ce règlement intérieur de la commission d'appel d'offres.

DELIBERATION N°2023/02/N°10

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Approbation du règlement pour la passation des marchés

Le règlement pour la passation des marchés, joint en annexe, est proposé à l'approbation des délégués.

Nombre de membres en exercice : 21
Présents : 11
Pouvoirs : 2
Votants : 13

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de valider ce règlement pour la passation des marchés.

DELIBERATION N°2023/02/N°11

ITEM 8 : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides

Objet : Etude pour la préservation des milieux de la haute vallée du Vidourle – Etat des lieux et programme d'actions

Dans le cadre de l'aménagement du bassin versant du Vidourle, il apparaît pertinent d'engager une étude sur le territoire de la haute vallée du Vidourle afin de réaliser un état des lieux des milieux existants et évaluer le rôle des seuils présents tout au long du cours du fleuve et de ses affluents sur ce secteur.

Il est prévu dans le cahier des charges :

- Un diagnostic écologique
- Un suivi des débits
- Une identification des pollutions potentielles
- Un recensement des seuils, leur diagnostic et l'identification de leur rôle en relation avec le maintien ou non de la biodiversité.

A partir de ces éléments, il est proposé d'élaborer un programme d'action pour préserver cette zone notamment au regard des variations attendues en relation avec l'évolution de la température dans le cadre du changement climatique

Le coût global de cette étude + inventaire est évalué à 85 000 € HT.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident d'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière pour la réalisation de cette étude nécessaire à la préparation de travaux pour la préservation de ce secteur classé réservoir biologique par le SDAGE.

DELIBERATION N°2023/02/N°12

ITEM 8 : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides

Objet : Acquisition d'une parcelle de ripisylve à Junas

L'EPTB Vidourle est propriétaire de terrains en bordure du Vidourle à Junas.

Il a été constaté en 2022, la présence de véhicule sur ces terrains depuis la parcelle amont cadastrée C161.

Les services de l'EPTB Vidourle ont trouvé un accord amiable avec Monsieur BAILLET Michel, pour l'acquisition de cette parcelle.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 870 m² pour un montant de 750 € TTC et de prendre en charge toutes les dépenses notariales.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident d'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ.**

